

JUN 4 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

CONSEIL  
DE SECURITEDistr.  
GENERALE

S/13371

1er juin 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

## NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A sa 108ème séance, le 31 mai 1979, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/206\*, intitulée "Question de Namibie". Au paragraphe 12 de ladite résolution, l'Assemblée générale :

"12. Demande au Conseil de sécurité de se réunir d'urgence pour prendre contre l'Afrique du Sud les mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte, afin d'assurer l'observation par l'Afrique du Sud des résolutions et des décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie."

\* Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/33/206.